



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2010-0111 – ACTIROB B

Maisons-Alfort, le 11 Février 2010

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'ajout d'un emballage
de la préparation phytopharmaceutique
ACTIROB B**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par NOVANCE SAS, relatif à une demande d'ajout d'une nouvelle contenance de l'emballage pour la préparation ACTIROB B.

Considérant que cette préparation dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9400076, est en cours de validité ;

Considérant que les emballages de 5, 20, 200 litres sont autorisés pour ACTIROB B ;

Considérant que l'emballage de 15 litres s'inscrit dans la gamme des emballages déjà autorisés ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'ajout d'un emballage de 15 litres pour la préparation ACTIROB B, présentée par NOVANCE SAS.

Marc MORTUREUX